



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION  
N°2024-3-7

Séance du  
23 octobre 2024

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Président.

**Étaient présents :** Marielle BARRÉ ; Pierre BEAUDOUIN ; Nathalie BENAITEAU ; Laurence BESSONNEAU ; Laurence DUPUIS ; Amandine HUMEAU ; Isabelle LE GALL ; Lydie NORMAND ; Franck POQUIN

**Représentés ayant donné pouvoir :** Marie-Noëlle LEGENTIL (pouvoir donné à Lydie NORMAND) ; Pascale PATEAU (pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN).

**Absents excusés :** Benoit BOURGUILLEAU ; Marie-Annick GASCOIN ; François GUYARD ; Catherine LEFEBVRE ; Serge MEDINA ; Nicole MOREAU

**Secrétaire de séance :** Isabelle LE GALL

Date de la convocation : 16 octobre 2024	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 11

**DELIBERATION N°2024-3-7 MUTUELLES COMMUNALES, CONVENTIONNEMENT**

*Rapporteur : Amandine HUMEAU, Vice-Présidente*

**EXPOSÉ**

Informations recueillies sur les mutuelles communales auprès des communes sollicitées :

- Saint-Martin-du-Fouilloux a signé une convention avec Unimutuelles uniquement.
- Saint-Georges-sur-Loire a signé avec Groupama uniquement car situé sur leur commune.
- Saint-Clément-de-la-Place a signé avec les trois mutuelles Mutualia, Groupama et Axa.
- Val-d'Erdre-Auxence a également signé avec les trois mutuelles Mutualia, Groupama et Axa. L'Ajoute à l'Action sociale de cette commune conseille de proposer plusieurs organismes pour rester neutre sur l'intérêt commercial. Leurs 3 mutuelles sont donc référencées de façon équitable sur un flyer unique remis aux accueils des mairies lorsque les habitants viennent se renseigner.

Il est donc proposé :

- de retenir un maximum de 3 mutuelles pour permettre à l'habitant de faire fonctionner la concurrence avec plusieurs offres à l'étude et leur laisser ainsi le choix définitif,
- de conventionner avec les mutuelles Mutualia, Groupama et Axa.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 05/11/2024

ID : 049-200082584-20241023-2024\_3\_7-DE



**DÉLIBÉRÉ**

Il est dit que laisser le choix aux habitants se justifie d'autant plus que le reste à charge des mutuelles va prochainement augmenter et que cela permet vraiment une sélection en fonction des besoins de chacun.

Selon l'accord des 3 mutuelles, il serait envisagé une réunion d'informations unique par site afin de la rendre accessible à tous, et notamment aux seniors ; idéalement sur une même journée ou sur la tranche 15h/19h pour permettre aux actifs de participer aussi.

Une communication globale sera réalisée sur les réseaux et dans le FIL, ainsi qu'un flyer, pour informer la population de cette réunion.

Le Conseil d'Administration propose :

- de conventionner avec les mutuelles Mutualia, Groupama et Axa.
- d'autoriser le Maire-Président à signer les conventions.

La secrétaire de séance,  
Isabelle LE GALL

Le Président,  
Franck POQUIN

